

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°dél. : 001130

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) **Chalezeule :** Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) **Chaufontaine :** Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) **Francois :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Pirey :** Jacques COINTET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Saône :** Maryse BILLOT **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), J. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Implantation de Points d'Appart Volontaire

Implantation de Points d'Apport Volontaire

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 Budget annexe Déchets « Points d'Apport Volontaire »	Incidence budgétaire en fonction des demandes des communes

Résumé :

Il est proposé un règlement d'intervention pour le choix, l'implantation et la gestion courante des Points d'Apport Volontaire, qui pourrait être utilisé pour répondre aux demandes des communes souhaitant un ou des PAV pour la collecte des emballages ménagers recyclables.

I. Contexte

A/ Les types de PAV présents sur le territoire du Grand Besançon

Le parc de colonnes d'apport volontaire est constitué de conteneurs aériens en PEHD (Poly Ethylène Haute Densité) ou en métal, de 2,5 m³ à 4 m³, de différentes marques (Plastic Omnium, Citec Environnement, Villiger, UTPM et Ecovert), ainsi que de conteneurs enterrés 4m³ (Citec et Ecovert) et d'un semi-enterré de 4 m³ (Citec).

Le système de préhension et de vidage est majoritairement de type « champignon Kinschoffer », quels que soient par ailleurs la marque et le type de PAV. Ce système permet un vidage commandé à distance par l'opérateur de la grue qui manipule les conteneurs.

B/ Répartition des PAV Verre sur le Grand Besançon (détail en annexe)

Nombre de PAV aériens sur le Grand Besançon (2,5 et 4 m³) : 582.

Nombre de PAV enterrés sur le Grand Besançon (4 m³) : 12.

Nombre de PAV semi-enterrés sur le Grand Besançon (4 m³) : 1.



II. Enjeux

A partir des questionnements des communes de Miserey-Salines, Amagney et Serre-les-Sapins, comment peut-on répondre à ces demandes de PAV enterrés ?

En dehors des aspects techniques relatifs aux préconisations, la question de la prise en charge financière, des PAV enterrés, devient majeure.

III. Propositions

Depuis la prise de compétence en 2006, 1 seul PAV semi-enterré a été implanté aux Epoisses à Besançon.

Il est proposé une prise en charge par le Grand Besançon :

- totale ou partielle de l'achat du conteneur (PAV aérien, semi enterré ou enterré),
- de la collecte, de l'entretien et du lavage,
- de l'achat des accessoires : 1/2 barrières de sécurité et corbeilles de propreté.

Il est proposé une prise en charge complémentaire par les communes :

- uniquement dans le cadre de l'aménagement d'un site : la préparation du site d'accueil, les travaux de génie civil nécessaires pour l'installation des PAV aériens, semi enterrés ou enterrés, ainsi que l'installation des accessoires,
- l'entretien et propreté des abords des PAV, y compris le vidage des corbeilles.

Phase	Détail	Grand Besançon	Commune
Etude	Nouvelle demande d'implantation de PAV	X (1)	X
	Préconisation de type de PAV	X	
	Validation de préconisation et d'implantation du PAV	X	X
	Instruction permis de construire, le cas échéant		X
Réalisation	Achat du PAV et des accessoires	X	X
	Maitrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre	X	X
	Travaux de génie civil et maîtrise d'œuvre		(A)
	Assistance éventuelle à l'installation	X (2)	
	Aménagement des abords du PAV : installation des accessoires fournis par le Grand Besançon		X (3)
Gestion courante	Collecte du PAV	X (4)	
	Maintenance – entretien du PAV	X	
	Lavage du PAV	X (5)	
	Entretien des abords du PAV		X
	Déplacement / Suppression de PAV suite à demande de la commune ou de l'usager	X (6)	

(1) La demande initiale peut être formulée par la commune, le Grand Besançon ou un usager.

(2) Avec le fournisseur du PAV, pour semi enterré et enterré.

(3) Pour PAV déjà existant également.

(4) Selon fréquences habituelles.

(5) Sur demande de la commune selon programmation globale DGD.

(6) Gestion de la sécurité de collecte et de la cartographie informatique.

(A) Prise en charge des travaux de génie civil par les communes pour toute implantation de PAV.

IV. Estimations des éléments financiers basées sur 1 PAV d' un volume utile de 4m³, préhension pince champignon

	PAV Aérien	PAV Semi-enterré	PAV Enterré
Coût achat (HT) PAV	1 300 €	2 500 €	6 000 €
Corbeille	100 €	100 €	100 €
½ barrières	500 €	SO	SO
Estimation génie civil + installation (HT)	300 €	3 500 €	6 200 €
Estimation coût finition (HT)	A la charge de la commune		
Estimation coût total (HT)	2 200 €	6 100 €	12 300 €
Prise en charge DGD (estimatif)	Acquisition des fournitures Soit 1 900 €	75 % des acquisitions de fournitures Soit 1 950 €	50 % des acquisitions de fournitures Soit 3 050€
Prise en charge de la commune (estimatif)	100 % des travaux de génie civil Soit 300 €	25 % des acquisitions de fournitures Soit 650€ + 100 % des travaux de génie civil Soit 3 500 € = 4 150 €	50% des acquisitions de fournitures Soit 3 050€ + 100 % des travaux de génie civil Soit 6 200€ = 9 250€

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce dossier,
- valide les principes de prise en charge financière, à savoir :
 - pour un PAV aérien :
 - prise en charge intégrale de l'acquisition du PAV et des accessoires par le Grand Besançon,
 - prise en charge intégrale des travaux de génie civil par la commune,
 - pour un PAV semi-enterré :
 - prise en charge de 75 % de l'acquisition du PAV par le Grand Besançon,
 - prise en charge des 25 % restant de l'acquisition du PAV par la commune (fonds de concours),
 - prise en charge intégrale des travaux de génie civil par la commune,
 - pour un PAV enterré :
 - prise en charge de 50 % de l'acquisition du PAV par le Grand Besançon,
 - prise en charge des 50 % restant de l'acquisition du PAV par la commune (fonds de concours),
 - prise en charge intégrale des travaux de génie civil par la commune.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 133

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 05 JUL. 2010

Annexe I : Répartition des PAV verre sur le Grand Besançon

Secteurs	Communes	Aériens (2,5 et 4m3)	Enterrés (4m3)	Semi Enterrés (4m3)
Besançon	Besançon	333	10	1
Audeux	Audeux	3		
	Champagney	1		
	Champvans les moulins	1		
	Ecole Valentin	10		
	Mazerolles	1		
	Noironte	2		
	Pelousey	8		
	Vaux les Près	2		
Auxon	Auxon-dessous	4		
	Auxon-dessus	2		
Boussières	Beure	5		
	Boussières	4		
	Busy	3		
	Larnod	4		
	Pugey	4		
	Thoraïse	4		
	Torpes	5		
	Vorges les Pins	2		
Franois	Avanne-Aveney	6		
	Chaucenne	3		
	Chemaudin	4		
	Dannemarie	5		
	Franois	5		
	Grandfontaine	2		
	Miserey Saline	8		
	Montferrand	11		
	Osselle	2		
	Pirey	10		
	Pouilley les Vignes	6		
	Rancenay	2		
	Routelle	1		
	Serre les Sapins	3		
	Roche lez Beauré	Amagney	3	
Chalèze		2		
Chalezeule		7		
Châtillon le Duc		5		
Deluz		2		
Gennes		2		
La Vèze		2		
Morre		5		
Novillars		6	2	
Roche lez Beauré		4		
Tallenay		2		
Thise		17		
Vaire Arcier		2		
Vaire le Petit		1		
Saône	Arguel	2		
	Braillans	0		
	Champoux	1		
	Chaufontaine	2		
	Fontain	5		
	La Chevillotte	2		
	Le Gratteris	1		
	Mamirolle	9		
	Marchaux	7		
	Montfaucon	7		
	Nancray	4		
	Saône	16		

* PAV Emballages Ménagers Recyclables centre ville Besançon : 60 aériens 2,5m³ et 10 enterrés 4m³

Annexe 2 : Descriptifs techniques des PAV Verre

	Conteneurs aériens	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés
Génie civil	Posé sur sol plan ou plate-forme bétonnée	Fouille simple pour cuvelage béton : Ø 2m x 1.50m (les 2/3 du conteneur sont enterrés)	Fouille pour cuvelage béton : 2m x 2m x 2.50m Ragréage + étanchéité + rigoles d'évacuation des eaux pluviales
Préconisation d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> • Rurale • Urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Rurale • Urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbaine • Zones piétonnes • Centre ville historique • Secteurs sauvegardés
Préparation site d'accueil	Absence d'obstacles aériens, accès par camion grue pour la collecte		
	Déplacement possible	Emplacement définitif, mais faible investissement permettant un déplacement aisé	Emplacement définitif
Intégration dans le paysage	Impact visuel significatif	Faible impact visuel	Faible impact visuel - Borne discrète
Facilité d'accès à la trappe utilisateur	Moyenne (hauteur : 1m 50 à 1m 80)	Facile (même pour personne handicapée)	Facile (même pour personne handicapée)
Insonorisation (norme 91 dB(A) maximum)	Faible	Bonne	Très bonne
Mode de préhension préconisée	Pince Kinschoffer (levage+vidage commandés à distance)		
Lavage conteneur	Automatisé, en circuit fermé	Manuel avec lance à eau chaude sous pression	Manuel avec lance à eau chaude sous pression
Lavage plate forme	Lance à eau chaude sous pression		
Lavage cuvelage	SO	Camion Hydrocurage au besoin	Camion Hydrocurage régulier
Maintenance préventive	Graissage des charnières et du système de préhension		
Maintenance curative	Réparation des conteneurs abimés en atelier	Réparation des conteneurs sur site ou en atelier, vidage de la cuve par godet, aspiration par hydrocurage	Réparation des conteneurs abimés et des volets de sécurité sur site, vidage de la cuve par godet, aspiration par hydrocurage